



# Mise en place d'une table de travail sur les incendies impliquant des équipements en tout genre alimentés par l'électricité dont les piles au lithium-ion

Avec le remplacement, complet ou partiel, de l'énergie fossile par l'énergie électrique dans plusieurs modes de transports, une nouvelle catégorie d'incendie a fait son apparition : les feux de véhicules électriques et d'équipements alimentés par des piles au lithium-ion. Étant donné le peu de connaissances amassées à partir de ces nouveaux incidents, cette catégorie de risque reste encore méconnue. Les méthodes d'intervention pour le combat d'incendie sont appelées à s'adapter à ce genre de situation.

Une multitude de véhicules électriques et d'équipements se sont développés au cours des dernières années. Que ce soit les automobiles électriques et hybrides ou les autres modes de transports électriques tels les motocyclettes, les bicyclettes, les monocycles, les tri ou quadriporteurs et les planches à roulettes sans oublier l'ajout de panneaux solaires sur des bâtiments et des véhicules.

## Mandat de la table de travail

La table de travail aura pour mandat de recueillir les informations pertinentes entourant l'utilisation de l'électricité pour les véhicules et autres équipements, les principes d'accumulation de l'énergie, les risques de défaillance et d'incendie, les risques chimiques et les risques d'électrocution.

L'École réunira les principaux partenaires de la sécurité incendie afin de participer aux divers recensements sur les connaissances générales de l'énergie électrique, sur la fabrication de piles d'accumulation et sur les événements rapportés au Québec, au Canada, aux États-Unis et ailleurs.

Ces informations pourraient mener à l'adoption de nouvelles méthodes d'intervention ainsi qu'à des changements aux divers programmes de formation dans un premier temps ainsi qu'à d'éventuelles recommandations en matière de prévention.

L'École a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

Elle peut effectuer des recherches et des études dans des domaines touchant le travail du personnel municipal en sécurité incendie qui peuvent avoir une incidence sur leur formation; elle en publie et en diffuse les résultats, en particulier auprès du milieu de la sécurité incendie.

La table sera constituée d'ici la fin de l'année 2022 et commencera ses travaux au début 2023.